

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30.11.18 à 19 heures

L'an deux mil dix-huit, le trente novembre, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Espirat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mme Nicole CUCUEL, Maire.

PRESENTS : Mme CUCUEL N, Mrs DUARTE B, MAUBERT J, GRANGIER G, JOB F, Mmes ALLIOT-LANORD V, BEAUFRERE A, GENESTOUX O.

ABSENTS : Mme BOURLETIAS E, Mrs PINET J-C, VEYRIERES J-F

**POUVOIRS : MMME BOURLETIAS E. à Mme CUCUEL N.
M. PINET J-C à M. MAUBERT J.
M. VEYRIERES J-F à M. GRANGIER G.**

Secrétaire de séance : M. DUARTE B.

Madame la Maire ouvre la séance par une minute de silence en hommage à Jean-Paul Prulière, Maire de Vertaizon, décédé quelques jours plus tôt.

1. Approbation du CR du CM du 26 octobre 2018

Aucune remarque n'est apportée au dernier compte-rendu du conseil et ce dernier est approuvé à l'unanimité.

2. Titularisation de Monsieur Thierry Védrine

Madame la Maire rappelle qu'après un premier contrat à durée déterminée, Monsieur Thierry Védrine a été nommé fonctionnaire stagiaire pour une durée d'un an. Cette période arrivant à échéance, Monsieur Védrine peut être titularisé au 1^{er} décembre 2018 en qualité d'adjoint technique territorial.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 8 voix pour, 3 voix contre

Décide de titulariser Monsieur Védrine au 31 décembre 2018.

3. Dissolution du budget assainissement

Suite la délibération du 16 avril 2018 demandant l'adhésion au SIAREC, Madame le Maire informe les membres du conseil, que le budget annexe du service de l'assainissement de la Commune doit être dissous.

Les membres du conseil municipal, décident à l'unanimité d'autoriser :

- la dissolution du budget annexe du service de l'assainissement collectif.
- la réintégration de l'actif et du passif de ce budget, tels que détaillés au compte de gestion 2018, dans le budget général de la commune, puis leur mise à disposition au vu d'un procès-verbal de mise à disposition établi contradictoirement entre la commune et le SIAREC.
- l'intégration des restes à payer et à recouvrer au sein du budget général de la commune.
- le transfert des résultats du service assainissement au SIAREC.
- Madame le Maire à signer tous les documents liés à cette dissolution et notamment le procès-verbal de mise à disposition établi contradictoirement entre la commune et le SIAREC.

4. Désignation du délégué au SIAREC

L'adhésion au SIAREC amène le conseil à désigner des délégués et ceci en fonction du nombre d'habitants de la commune.

Vu l'article 4.1 des statuts du SIAREC relatif à la composition du Comité syndical pour les communes inférieures à 1 000 habitants fixant le nombre de délégués à :

- 1 délégué avec une voix délibérative + 1 suppléant pour l'assainissement collectif

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne les délégués suivants au sein du service « assainissement collectif » :

- titulaire : M. Jean MAUBERT
- suppléant : Mme Nicole CUCUEL

5. Contrat d'assurance des risques statutaires

Madame la Maire rappelle l'échéance du contrat d'assurance CIGAC relatif aux risques statutaires du personnel au 31 décembre 2018.

Il est proposé le renouvellement du contrat assurance du personnel à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 3 ans, sans modification des conditions générales et avec maintien du taux de cotisation actuel :

CNRACL : 7.01 %

IRCANTEC : 0.9 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil décide de renouveler la souscription au contrat d'assurance CIGAC à compter du 1^{er} janvier 2019 et autorise le Maire à signer tous les actes correspondants.

6. Commission électorale

Madame la Maire indique à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à l'élection des membres délégués à la commission de contrôle concernant le répertoire électoral unique et permanent (REU), en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

Dans les communes de moins de 1000 habitants, la commission de contrôle est composée d'un conseiller municipal de la commune pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, d'un délégué de l'administration désigné par le préfet et d'un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Est élu à l'unanimité des membres présents et représentés sur la commune d'Espirat :

- Titulaire : M. Fabrice JOB
- Suppléante : Mme Odette GENESTOUX

La commission de contrôle se réunira au moins une fois par an entre le vingt-quatrième et le vingt-et-unième jour avant chaque scrutin.

Elle est nommée pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

7. RGPD

Le règlement européen relatif à la protection des données (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018. A l'ère du numérique, les communes et les EPCI, de par leurs missions et leurs activités, produisent au quotidien de très nombreuses données et sont fortement impactées par le RGPD : désignation d'un délégué à la protection des données (DPD), responsabilité, ... Les communes et les EPCI devront être en capacité de prouver que les mesures nécessaires pour protéger les droits et les données des habitants ont été prises.

Pour faire face à cette nouvelle réglementation Madame CUCUEL Nicole, Maire de la Commune d'Espirat a participé à une réunion d'information relative au RGPD, organisée par l'Association des Maires et des

Présidents d'Intercommunalité du Puy-de-Dôme, le vendredi 22 juin 2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil décide :

- De poursuivre son engagement dans la démarche du RGPD.
- De respecter les droits des personnes.
- D'améliorer la sécurité des données de la Commune.

D'engager une réflexion pour la désignation d'un Délégué à la protection des données (DPD).

8. **Questions diverses**

- **Décision modificative – paiement emprunt**

Une décision modificative est réalisée pour le paiement des prêts.

Pour combler les échéances, 700 Euros est pris en investissement au 2031 (Frais d'études) pour le 1641 (Emprunts en cours).

Pour combler les intérêts, 150 Euros est pris en fonctionnement au 6184 (Versements à des organismes) pour le 66111 (Intérêts réglés à l'échéance).

- **Délibération DETR : décision adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financements**

Après l'exposé du Maire sur la proposition de rénovation de la salle polyvalente (ancien local pompier), les membres du Conseil adopte à l'unanimité la demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux qui permettrait de valoriser le patrimoine de la commune.

Modalités des différents financements 2019 de la salle polyvalente :

- Participation prévue DETR : 30 % soit environ 12600 €
- Participation prévue de la commune : 40 % soit environ 16800 €
- Participation FIC prévue : environ 30 %

- **Nouveau membre du CAS**

Suite au départ du CAS de Dominique CANELLI, il est demandé qu'un nouveau membre soit nommé. Proposition de Marie-Paule Veyrieres lors du prochain conseil.

- **Devis Ognov**

Au vu de la rénovation de la salle polyvalente, un devis de l'entreprise Ognov est présenté :

- Fabrication et pose d'une porte isolante : 2800 €
- Fabrication et pose d'un faux plafond : 2479 €

Soit un total de 5279 €.

- **Adresse de Justin Tartar**

La nouvelle adresse de Monsieur Justin Tartar est demandée au Conseil.

- **PLUi à Glaine**

Madame la Maire informe qu'une réunion sur le Plan d'Urbanisme Intercommunal aura lieu à Glaine-Montaigut ce 4 décembre 2018.

- **Indemnité de la trésorerie**

Madame la Maire informe le conseil qu'une indemnité sera versée comme chaque année à la trésorerie selon les modalités en vigueur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'attribuer une indemnité à la trésorerie de 304.23 €.

- **Passage de courtoisie**

Un passage de courtoisie est prévu pour se rendre au cimetière.

- **Facture SICER**

Pour information et en vue de son paiement, la dernière facture du Sicer est présentée ; elle s'élève à 12560€. Madame la Maire fait observer que le total annuel est de 46205 € soit une économie de 3025 € par rapport à l'année 2017.

- **Motion AFPA**

Madame la Maire présente au conseil la situation préoccupante des centres de formation AFPA (Formation Adultes).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte une motion contre la déstructuration des centres de formation A.F.P.A.

- **Demande ABE : utilisation de la salle des fêtes**

Dans le cadre du marché de Noël, l'association offre un spectacle et un goûter le 21 décembre 2018 à 18 heures 30.

Il est convenu que la mairie prêtera le matériel de la « sono » et ainsi que des barrières.

- **Sacs de barnum endommagés**

Suite au constat des sacs barnum endommagés, il est suggéré qu'une personne soit responsable du retour du matériel.

La question reste à l'étude ainsi que la mise en place d'une convention de prêt de matériel. Il est également noté qu'il serait utile de faire un point sur toute la visserie.

Monsieur Jean Maubert voit si une réparation des sacs est envisageable.

- **Vœux du Maire et du Conseil Municipal**

Les vœux seront présentés pour la nouvelle année le vendredi 11 janvier 2019.

CLOTURE DE LA SÉANCE à 20h30
